

PORTANT COMPOSITION DU JURY Master Finance parc. International Audit and Corporate Finance - 2e année

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les Statuts de l'UCA;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen Master Finance parc. International Audit and Corporate Finance - 2e année comme suit :

Membres du jury

ROUX Fabien, Président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.
MARSAT Sylvain, Vice-président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

Semestre 1

GOMES Mathieu, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE BARRETT Patrick, PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE MANKAI Selim, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Semestre 2

ESPINOUZE Sandrine, PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE BARRETT Patrick, PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE STRAZNICKA Katerina, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par Mathias BERNARD

